



Stocks et résultat d'exploitation

Par **jpd59**, le **17/03/2023** à **12:25**

Bonjour à toutes et à tous,

Ayant pris en début d'année la direction d'une PME industrielle en forte croissance, je viens de prendre connaissance des comptes du dernier exercice.

Ceux-ci font apparaître un résultat d'exploitation positif d'environ 300 K€, sur lequel le conseil d'administration s'appuie pour me demander un résultat d'exploitation de 500 K€ sur l'exercice en cours.

A l'examen des comptes, il s'avère que sur N-1 l'entreprise a enregistré une augmentation significative de ses stocks de matières premières et de produits finis, de l'ordre de 250 K€. Cette augmentation n'a rien d'anormal en soi : du côté des matières premières utilisées, elles sont actuellement en situation de pénurie et il était de bonne gestion de constituer un stock de précaution. Du côté des produits finis, le ralentissement de l'économie enregistré à partir de la mi-année a freiné les ventes, ce qui a logiquement entraîné une augmentation du stock.

Ma compréhension de la situation est que le résultat N-1 a été gonflé par l'augmentation des stocks, et qu'en le retraitant de cette augmentation l'entreprise est tout juste à l'équilibre (50 K€). Sauf erreur d'interprétation, je suis donc confronté à la situation suivante : mon entreprise a affiché un résultat largement positif l'année dernière, qu'il va m'être très difficile de maintenir au même niveau. Compte tenu du contexte commercial, de l'augmentation de la masse salariale et des coûts d'approvisionnements, j'anticipe même un résultat d'exploitation négatif sur l'exercice en cours. Mon analyse est-elle la bonne ? Est-il normal que mon DAF ne m'alerte pas sur ce point ???

Merci de vos éclairages !

Par **john12**, le **17/03/2023** à **23:00**

Bonsoir,

Je partage entièrement votre analyse, sachant que l'accroissement des stocks, en clôture de l'exercice 2022 (par rapport à la valeur à l'ouverture) entraîne bien un accroissement des

résultats du même exercice.

Il semble bien que vos objectifs 2023 aient été largement surrestimés.

Quant à l'attitude du DAF, elle me semble, anormale, mais, elle s'explique certainement par les directives que les associés dirigeants lui ont fournies. Si ce n'est déjà fait, il serait opportun, à mon avis, d'évoquer le sujet, avec le DAF, avant de rencontrer les associés majoritaires, pour éventuellement faire rectifier vos objectifs 2023.

Cordialement